COUP-D'OEIL

N° 333.

SUR

LA RAGE;

THÈSE

Présentée et soutenue à la Faculté de Médecine de Paris, le 28 novembre 1833, pour obtenir le grade de Docteur en médecine;

PAR PIERRE-JOSEPH DESMASURES, de Dourlers, près Avesnes,

Département du Nord.

Duo sunt præcipui medicinæ cardines, ratio et observatio; observatio tamen est filum ad quod dirigi debent medicorum ratiocinia. BAGLIVI, lib. I, cap. II, § 3.

A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE DE DIDOT LE JEUNE,

IMPRIMEUR DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE,

rue des Maçons-Sorbonne, n. 13.

1833.

FACULTE DE MEDECINE DE PARIS.

Professeurs.

M. ORFILA, Doyen.	Messieurs.
Anatomie	CRUVEILHIER.
Physiologie	BÉRARD.
Chimie médicale	ORFILA.
Physique médicale	PELLETAN.
Histoire naturelle médicale	RICHARD.
Pharmacie	DEYEUX.
Hygiène	DES GENETTES.
Pathologie chirurgicale	MARJOLIN, Examinateur. GERDY.
Pathologie médicale	DUMÉRIL. ANDRAL, Président.
Pathologie et thérapeutique générales	BROUSSAIS.
Opérations et appareils	RICHERAND.
Thérapeutique et matière médicale	ALIBERT.
Médecine légale	ADELON.
Accouchemens, maladies des femmes en couches et des enfans nouveau-nés	MOREAU, Examinateur.
Clinique médicale	FOUQUIER, Examinateur. BOUILLAUD. CHOMEL. ROSTAN.
Clinique chirurgicale	BOYER, Suppléant. JULES CLOQUET. DUPUYTREN. ROUX.
Clinique d'accouchemens	.....

Professeurs honoraires.

MM. DE JUSSIEU, LALLEMENT, DUBOIS.

Agrégés en exercice.

Messieurs	Messieurs
Bayle, Examinateur.	Hatin.
Bérard (Auguste).	Hourmann.
Blandin.	Jobert.
Boyer (Philippe).	Laugier.
Briquet.	Lesueur.
Brongniart.	Martin Solon.
Broussais (Casimir), Examinateur.	Piorry.
Cottereau, Suppléant.	Requin.
Dalmas.	Sanson (aîné).
Dubled.	Sanson (Alphonse).
Guérard.	Royer-Collard.
	Trousseau.

Par délibération du 9 décembre 1798, l'École a arrêté que les opinions émises dans les dissertations qui lui seront présentées doivent être considérées comme propres à leurs auteurs, qu'elle n'entend leur donner ni approbation, ni improbation.

A MON PÈRE

ET

A MA MÈRE.

Témoignage de reconnaissance et d'amour filial.

A MES SOEURS.

Gage d'amitié la plus sincère.

P.-I. DESMASURES.

COUP-D'ŒIL

SUR

LA RAGE.

Des hommes d'un mérite supérieur se sont occupés de la rage; je suis loin de pouvoir faire mieux; aussi ce n'est point l'espoir d'ajouter à ce que l'on sait sur cette maladie des faits féconds en résultats, propres à faire découvrir le meilleur traitement à lui opposer, un spécifique, en un mot, qui m'a déterminé à la choisir pour sujet de ma thèse; mais ce sont les considérations suivantes :

Dans nos campagnes, où la rage ne fait que trop de victimes, le peuple, imbu de préjugés dangereux sur cette maladie, méprise souvent les moyens préservatifs que le médecin peut employer, pour avoir recours à des pratiques superstitieuses, et a une horreur que le plus intrépide partage avec le plus pusillanime pour les malheureux qui n'ont pu être garantis de cette terrible affection ; et naguère, pour s'en débarrasser, il devenait meurtrier; il le deviendrait encore, si on ne lui démontrait que, loin de courir des dangers à attendre, on peut, au contraire, par là, sauver ces infortunés. Ramener mes compatriotes à des idées plus saines sur la conduite à tenir envers les

enragés, est une tâche qu'il m'est doux de remplir, et qui seule justifie mon choix.

Précis historique.

Le peu de mots que l'on trouve sur la rage dans les auteurs les plus anciens, sans nous permettre de fixer l'époque où elle s'est montrée pour la première fois, nous autorisent cependant à croire que cette affection fut observée chez le chien long-temps avant qu'elle ne le fût chez l'homme. *Homère*, qui vivait vers l'an 980 avant *Jésus-Christ*, semble en avoir eu connaissance, puisqu'il fait dire à *Teucer*, parlant d'*Hector : Hunc verò nequeo percutere canem rabidum* (*Homeri Ilias græcè et latinè*, lib. VIII, vers. 299, Samuel Clerke). Dans le troisième livre, *Neptune* donne l'épithète d'enragé à *Hector*.

Il est étonnant que l'illustre vieillard de Cos n'ait pas parlé d'une maladie que *Démocrite*, son contemporain, a observée, et contre laquelle il préconisait un grand nombre de plantes.

Aristote, qui florissait environ un demi-siècle après *Hippocrate*, dit que les chiens sont souvent affectés de rage (*Hist. anim.*, lib. VIII, cap. XXII). *Celse*, ce Cicéron des médecins, a eu la gloire, le premier, d'en donner une bonne description (*De re medicâ*, lib. V, sect. XII). *Dioscoride*, qui vient après, nous dit que, de tous les enragés qui s'étaient offerts à son observation, aucun n'avait échappé à ce cruel fléau (*Op.*, lib. VII, cap. II). *Pline* l'ancien, son contemporain, avait observé que la morsure des chiens enragés était mortelle à l'homme pendant la canicule. « *Rabies canum, Sirio ardente, homini pestifera.* »

Un siècle après ces derniers, *Cœlius Aurélianus* et *Galien* paraissent avoir remarqué, les premiers, que la rage peut se développer chez l'homme d'une manière spontanée; viennent ensuite les écrits grecs d'*Ætius*, *Paul d'Egine*, *Actuarius*, *Arétée* de Cappadoce, et *Rufus* ou d'Éphèse. C'est ce dernier qui paraît avoir eu une grande confiance au mouron rouge (*anagallis*) contre la rage.

Les Arabes, excepté *Serapion* et *Rhazès*, bien loin de jeter du jour

sur cette maladie, ne firent qu'y répandre de futiles hypothèses ; enfin, jusqu'au quatorzième siècle, époque de la prise de *Constantinople*, il n'y a que les écrits d'*Arnaud* de Villeneuve, de *Pierre d'Albano* et de *Mathieu Sylvatius* qui offrent quelque intérêt. Les travaux de *Matthiale*, de *Prosper Alpin*, de *Braceius*, de *Bouhin*, etc., qui écrivirent dans le seizième siècle, parurent ensuite. *Caranta*, *Lentilius*, etc., traitèrent aussi de la rage dans le siècle suivant.

Mais ce ne fut que dans le courant du dix-huitième siècle que cette maladie commença à être mieux connue. Alors parurent une foule de traités, parmi lesquels ceux d'*Astruc*, de *Sauvages*, de *Hunault*, de *Pierre Desault*, de *Boudet*, de *Nugent*, d'*Asti*, se firent remarquer. En 1779, outre les excellens mémoires que fit éclore le prix proposé par l'Académie de médecine, MM. *Andry* et *Portal* mirent au jour deux ouvrages qui jetèrent les plus grandes lumières sur la maladie qui nous occupe. En 1785, MM. *Enaux* et *Chaussier* eurent occasion d'étudier cette affection plus soigneusement qu'on ne l'avait fait encore, et leur ouvrage a été jusqu'à présent ce que nous avons eu de plus précis sur cette maladie. (Méth. de traiter la mors. des animaux enragés et de la vipère, suivie d'un précis sur la pustule maligne ; in-12. Dijon).

Définition. Si on réfléchit à la manière dont on peut définir la rage, on s'aperçoit bientôt qu'il n'y a que deux moyens de le faire : le premier consiste à énoncer brièvement les symptômes principaux de cette maladie. C'est ainsi que M. *Andry* dit que la rage est une maladie convulsive et spasmodique, accompagnée d'un excès de sensibilité, qui se termine ordinairement par un délire furieux, quelquefois sans fièvre. Le second moyen, qui me semble préférable, est bien plus difficile ; il consiste à reconnaître la cause physiologique des symptômes et à l'énoncer avec ceux-ci ; c'est ainsi que nous dirons, avec M. *de Saint-Martin*, que cette maladie consiste dans une exaltation excessive de la sensibilité, avec aberration de cette même faculté ; d'où résultent, d'une part, les douleurs, les

spasmes, les convulsions, la fureur, déterminées par les sensations les plus légères; d'autre part, l'hydrophobie, l'envie de mordre, les illusions des sens, les terreurs paniques.

Division et *synonymie.* La rage, *rabies* des Latins, λυσσα des Grecs, a été ainsi nommée à cause des accès de fureur dans lesquels tombent ceux qui en sont attaqués : on l'a encore nommée *hydrophobie*, et plusieurs auteurs même ont exclusivement adopté ce terme pour la désigner; il signifie horreur de l'eau, et nous vient des Grecs, comme *Celse* l'atteste en disant *υδροφοβιαν Græci appellant* (lib. V, ch. 1). Cette dénomination est essentiellement vicieuse, car elle désigne un symptôme (horreur de l'eau) qu'on a observé dans une foule d'affections de nature différente, et qu'on ne retrouve pas chez tous les individus attaqués de la rage, comme la dénomination d'hydrophobie le fait présumer.

Aussi plusieurs médecins, et à leur tête *Andry*, la Société royale de médecine, etc., frappés de la confusion qui en résulte, ont proposé de restreindre le mot *hydrophobie* à son sens étymologique, c'est-à-dire à la crainte de l'eau, et, par une exagération toute poétique, à l'horreur des liquides; et de nommer *rage* cette maladie horrible, toujours communiquée à l'homme, mais susceptible de se développer spontanément chez certains animaux, et que les auteurs ont désignée indifféremment sous les noms de *rage canine, communiquée, contagieuse, vraie, vulgaire, rabieuse* ou *rabique*, etc. *Galien, Aurélien*, et, depuis, plusieurs auteurs qui ont confondu dans leur esprit l'hydrophobie avec la rage, les ont pourtant distinguées de fait, sous les noms de *rage spontanée* et de *rage communiquée;* quelques-uns ont admis une troisième variété, sous celui de *rage traumatique.* Enfin il en est qui ont divisé la rage en *essentielle* et en *symptomatique.* Nous ne parlerons pas des autres divisions qu'on en a données ; nous nous arrêterons seulement à la division en rage spontanée et en rage communiquée, pour faire voir qu'elle est une source d'obscurité. En effet, sous le nom de *rage spontanée*, on confond deux maladies bien différentes : celle qui naît spontanément chez quelques animaux, et

qui est éminemment contagieuse; celle qui naît aussi spontanément chez l'homme, et qui n'est aux yeux de beaucoup de médecins, dont nous partageons entièrement l'opinion, qu'une hydrophobie non contagieuse. Enfin, par la dénomination de *rage communiquée*, on sépare celle qui survient par la morsure d'un animal enragé de celle qui se développe spontanément dans ce même animal; le nom de *rage communiquée* a encore été donné à l'hydrophobie qui suit la morsure d'un homme ou d'un animal non enragé.

Pour éviter toute confusion, nous appellerons *rage* celle de ces maladies qui naît chez les animaux, et *hydrophobie* celle qui se développe sans introduction préalable du virus lyssique dans nos tissus.

Classification. La plupart des nosologistes et des nosographes ont rangé la rage dans la classe des névroses; c'est la seule qu'elle doive occuper. Quant à l'ordre dans lequel elle se trouve, il varie suivant la méthode adoptée par chacun d'eux.

De l'hydrophobie.

M. *Haguenot*, dans un mémoire (Obs. sur l'hydroph.) consigné parmi ceux de la Société royale de Montpellier (page 343), nie non-seulement le développement spontané de l'hydrophobie chez l'homme, mais encore celui de la rage chez les animaux; voici comment il émet son opinion; « Plusieurs auteurs ont prétendu que la rage peut être « produite spontanément dans les animaux..... Ne pourrait-on pas « conjecturer que l'hydrophobie, que l'on a crue spontanée parce « que l'on n'en connaît pas l'origine, vient de la piqûre de quelque « animal, d'ailleurs sain, dont les sucs qui lui sont naturels sont « un véritable venin pour d'autres animaux? »

Cette hypothèse est séduisante; mais en médecine ce ne sont point des hypothèses qu'il faut, mais des faits, et des faits bien observés, desquels seuls doivent découler les théories. Au reste, ce qui est possible est loin d'être toujours ce qui est.

D'autres médecins, qui reconnaissent que certains animaux sont sujets à la rage spontanée, ont aussi admis cette disposition chez l'homme plutôt par analogie que par des faits. Nous pensons avec plusieurs auteurs qu'il n'existe aucun rapport de nature entre ces deux maladies, et que l'hydrophobie (rage spontanée chez l'homme) est à la rage communiquée ce qu'une blennorrhagie, suite d'un échauffement, est à la même maladie, résultat d'un contact impur. Mais, sans avoir recours à l'analogie pour montrer que notre opinion est rationnelle, je puis, en comparant ces deux maladies qu'on croit semblables, montrer qu'elles diffèrent essentiellement dans plusieurs points : ainsi, l'hydrophobie est l'effet de diverses circonstances et complique un grand nombre de maladies; la rage communiquée, au contraire, ne reconnaît qu'une cause, l'inoculation du virus lyssique dans nos tissus. La première se déclare immédiatement après que la cause qui la produit a agi; la seconde laisse constamment entre cette cause et son développement un temps plus ou moins long. La première de ces affections est continue dans sa marche; la seconde est intermittente parfois, et toujours rémittente. L'hydrophobie ne s'observe pas dans la première enfance; la rage se montre chez tous ceux qui en ont reçu le germe. On n'a pas encore vu de vésicules lyssiques chez les hydrophobes, tandis qu'on les observe assez fréquemment chez les enragés. Enfin, on possède des exemples de guérison de la première, et aucun bien constaté de la seconde, lorsqu'elle est déclarée. Quelque analogues qu'on suppose la rage et l'hydrophobie qui s'observent dans d'autres maladies, elles sont essentiellement différentes par leur cause, par leur marche, et surtout par leur curabilité, et nous ajouterons, par les moyens qu'elles réclament. Mais, en voilà, je crois assez sur leur analogie; maintenant interrogeons les faits qui sont généralement regardés comme prouvant la contagion de l'hydrophobie.

M. *Busmont* rapporte qu'un chien enragea quatorze jours après la mort de sa maîtresse, pour lui avoir léché la bouche pendant sa ma-

ladie, qu'on pensait être l'hydrophobie. Il n'a été fait d'expérience ni sur la femme ni sur le chien. (Thèse, 1814, Paris, n° 17.)

Un homme de quarante ans, après une longue maladie, devint hydrophobe et mourut après cinq jours d'angoisses. Quelques jours après, l'épouse du défunt, qui l'avait soigné pendant ses deux maladies, et souvent embrassé, éprouva de l'anxiété, des nausées, et une aversion pour toute espèce de liquides. Des saignées plusieurs fois réitérées, des frictions mercurielles et des bols de *Tissot* ne purent empêcher l'hydrophobie de faire des progrès et la soif d'augmenter considérablement. A la vue d'un bain dans lequel on désirait la plonger, la malade eut une syncope. Le cinquième jour, après qu'on lui eut demandé si elle ne désirait pas un verre d'eau, elle fut prise de convulsions, pleura, jeta des cris pendant une minute, et mourut au bout de quelques heures, dans un état de calme, et sans éprouver le moindre mouvement convulsif. Cette observation, au premier coup-d'œil, paraît décisive; les baisers que cette femme prodiguait à son mari pendant sa maladie auront été cause de l'infection. Mais si, d'un autre côté, on considère que ces symptômes se déclarèrent chez cette femme immédiatement après la mort de son mari, que la voie de contagion par les surfaces muqueuses est contestée, que l'hydrophobie a souvent pour cause une vive émotion de l'âme, un profond chagrin, n'est-il pas plus probable que cette femme sensible, comme le prouve sa conduite envers son époux, épuisée par de longues veilles, profondément frappée par les cruelles souffrances qu'endurait son mari, qu'elle chérissait, et de sa fin déplorable, soit devenue hydrophobe par la même raison que d'autres personnes délicates et sensibles contractent diverses maladies nerveuses pour avoir vu des personnes, quoique étrangères, qui en étaient attaquées?

Il n'est donc pas prouvé que la salive du mari soit la cause de la mort, et que cette femme ait succombé plutôt à la rage qu'à l'hydrophobie. Il est à regretter, nous devons le dire, qu'on n'ait pas soumis quelques animaux à l'inoculation, car c'était le seul moyen de mettre la chose hors de doute. En attendant que des faits plus concluans

viennent nous convaincre, nous regarderons l'hydrophobie comme non contagieuse, et surtout, comme essentiellement différente de la rage. Eh ! je le demande, à qui ne répugnerait-il pas de regarder l'hydrophobie comme contagieuse et identique de la rage, lorsqu'on voit bon nombre d'hydrophobes, arrivés à la dernière période et près d'expirer, guérir en deux ou trois jours par cela seul qu'on agit sur leur moral; tandis que parmi des milliers d'observations de rage déclarée aussi bien chez les animaux que chez l'homme, on ne trouve pas une observation de guérison, quelques moyens que l'on ait employés.

Ces guérisons d'hydrophobie n'étant contestées par aucun auteur, nous nous contenterons d'en rapporter une seule; le but et les limites de notre travail ne nous permettraient pas d'ailleurs d'entrer dans de plus amples détails. « Un homme fut mordu par un chien : persuadé que l'animal était enragé, il éprouva des symptômes d'hydrophobie affreux, qui cessèrent aussitôt qu'il fut convaincu que le chien qui l'avait mordu n'était pas attaqué de la rage. » (Arch. gén.) Le traitement de cette affection se réduit à agir spécialement sur le moral, et à prescrire quelques antispasmodiques.

De la rage.

Beaucoup d'hommes d'un grand mérite nient qu'il y ait un virus rabique, ou, en d'autres termes, que la rage soit contagieuse; à leur tête se trouve *Bosquillon*, qui est tellement persuadé que la rage n'est qu'un effet de la conviction où sont les malades de la fin terrible qui les attend, qu'il ne balance point à avancer, en terminant son mémoire sur les causes de l'hydrophobie, « qu'en prenant toutes « les précautions convenables pour inspirer aux enfans de la sécurité « à l'égard de la rage, il ne doute nullement qu'on ne parvienne « un jour à anéantir entièrement cette maladie, au point que son

« existence paraîtra aussi incroyable à nos arrière-neveux que celle « des sorciers et des revenans. » (Page 32.)

L'ignorance du danger a souvent éloigné l'apparition de cette affection ; sa connaissance subite en a déterminé l'invasion, alors même qu'on se croyait à l'abri de tout péril, et qu'aucun symptôme n'avait encore fait présumer qu'on portait le germe de cette affreuse maladie. Ces assertions sont prouvées par des faits nombreux : qu'il nous suffise d'en citer deux.

Robert de Chambaurigaud, mordu par un chien enragé, se portait au mieux, et taillait sa vigne le trente-troisième jour de sa blessure, lorsqu'un paysan imprudent passe près de lui et lui dit, à propos de son aventure, qu'un tel et un tel étaient morts de la rage six mois après leur morsure. *Robert* entendant ces paroles, est à peine retourné à sa maison, qu'il est triste, rêveur, dégoûté ; les cicatrices s'enflamment d'une façon horrible, la fièvre survient, et le cinquième jour il se pendit pour terminer, dit-il, ses souffrances. (*Sauv.*, Diss. sur la rage, p. 112.)

On lit dans le journal de *Vandermonde* (t. XXXIX, p. 251) qu'un nommé *Jacquelin*, ayant été appelé *reste de chien enragé*, quarante jours après avoir été mordu par une chienne, devint tout à coup triste et rêveur, ressentit des douleurs très-vives dans la plaie, et ne tarda pas à offrir tout l'appareil des symptômes de la rage, à laquelle il succomba le quatrième jour.

M. *Haguenot* cite, d'après *Chirac*, l'observation suivante : « Deux jeunes frères, fils d'un marchand, furent mordus par le même chien enragé. Le plus jeune, qui resta à la maison paternelle, mourut de la rage quarante jours après l'accident. L'aîné fut obligé, quelques jours après la morsure, d'aller, pour des affaires de son commerce, en Hollande, où il resta pendant plus de dix ans, jouissant d'une parfaite santé. Mais, étant de retour dans sa patrie, et ayant appris le genre de mort de son cadet, que sa famille avait eu la prudence de lui cacher, il devint mélancolique, et subit le même sort que son frère. » (*Haguenot*, Obs. sur l'hydroph. ; Mém. de la soc. royale de Montp.)

Ces faits, qui nous font voir combien la frayeur influe sur le développement de la rage, sont loin de démontrer qu'il n'existe point de virus lyssique, que la rage est une maladie imaginaire, comme *Bosquillon*, qui s'appuie sur eux et sur quelques expériences faites par M. *Girard*, chirurgien du grand hospice de Paris (il essaya inutilement d'inoculer la rage à plusieurs chiens avec de la salive d'un hydrophobe), et ses partisans, le pensent; car, pour annuler la conséquence qu'on en pourrait tirer, il suffit de faire remarquer qu'on est parvenu à persuader des personnes mordues de bêtes enragées, que l'animal auteur de leurs blessures était sain; et que d'autres, qui ne soupçonnaient en aucune manière la rage chez les animaux qui les avaient mordues, sont cependant mortes enragées. Enfin, pour trancher toutes objections ultérieures, je ferai remarquer que les enfans en bas âge, incapables d'effroi comme de raisonnement, ainsi que les animaux, ne sont pas pour cela exempts de la rage, lorsqu'une bête enragée les a mordus.

Ceux qui nient l'existence d'un virus lyssique pourraient cependant objecter encore en faveur de leur opinion, que pour que l'existence de ce virus fût réelle, il faudrait que tous ceux dans les tissus desquels il est introduit contractassent la rage, ce qui n'est pas; donc, l'existence du virus lyssique n'est qu'imaginaire. Il est vrai que, parmi plusieurs personnes mordues par la même bête enragée, il s'en trouve souvent quelques-unes qui échappent à la rage, sans avoir fait cependant la moindre chose pour s'en préserver; mais il suffit pour cela qu'elles soient mordues les dernières, lorsque l'animal avait déjà épuisé sa bave sur les autres, ou bien que la morsure ait lieu à travers des vêtemens épais, ou encore qu'une grande quantité de sang qui s'écoule de la plaie délaie le virus et l'entraîne au dehors. M. *Labonardière* parle dans sa thèse (Paris, 1820) d'une louve qui a mordu, dans son pays, vingt-trois personnes, dont treize sont mortes évidemment de la rage; les sept autres, dont deux mordues à nu, mais qui avaient lavé leurs plaies à grande eau immédiatement après l'accident, et cinq mordues à travers des vêtemens, n'éprouvèrent

aucun accident. Après cette observation, et bien d'autres qui ne font que prouver l'existence du virus lyssique, sera-t-on étonné de ne pas voir survenir la rage? Au reste, n'en est-il pas de même du virus syphilitique? Est-ce que tous les jours on ne voit pas des hommes robustes cohabiter avec des femmes infectées, sans qu'il en résulte pour eux le moindre accident? Témoin ce passage d'un auteur, justement célèbre : « Il est des individus qui jouissent de l'heureux privilége de fréquenter impunément les femmes les plus infectées (Rech. nos. chir., t. I, p. 190), et cependant l'existence du virus syphilitique n'en est pas moins bien reconnue. »

Aussi, quoi qu'en disent les auteurs que nous venons de combattre, nous croyons l'existence du virus lyssique suffisamment démontrée pour que nous jugions inutile de nous arrêter plus longtemps à en faire voir toute l'évidence.

Mais maintenant quelle est la nature de ce virus et la cause prochaine de la maladie? Nous pensons qu'il est impossible, dans l'état actuel de la science, de résoudre de telles questions. Essayer de le faire, ce serait s'égarer, comme les anciens, dans le vaste champ des conjectures; et d'ailleurs que nous importerait la nature de ce virus, dit *Leroux* de Dijon, s'il était possible de le détruire avant qu'il n'eût atteint son horrible perfection?

En est-il de même de son siége? La salive, ou le mucus bronchique, la bave, en un mot, est le seul liquide, l'unique partie du corps de l'enragé qui puisse, d'après la plupart des auteurs, transmettre la rage. M. *Troillet*, qui a toujours trouvé les glandes salivaires saines, pense que c'est dans le mucus bronchique, produit de l'inflammation, que réside exclusivement le principe contagieux. MM. *Salvatori* et *Marochetti* le placent dans des vésicules qu'ils appellent lysses, qui selon eux se montreraient ordinairement sous la langue des enragés du troisième au neuvième jour après l'accident, et serait résorbé vingt-quatre heures après l'apparition de ces lysses. Ces pustules ont été vues par les uns, niées par les autres, de sorte qu'aujourd'hui on ne sait pas trop à quoi s'en tenir sur leur existence.

Mais si les faits, sur lesquels les auteurs se fondent pour ne reconnaître une propriété contagieuse qu'à la bave, prouvent qu'on a pu impunément s'imprégner les mains du sang, des sueurs, de la bave des enragés; respirer leur haleine; faire usage de leur lait et de leur chair; cohabiter avec des personnes enragées; se couper en ouvrant leur cadavre; élever des enfans nés de femmes attaquées de la rage pendant leur grossesse, il ne faudrait cependant pas, sur leur autorité, se livrer sans nécessité et surtout sans précaution aucune à ces divers actes.

Voies de contagion. Les observations que nous avons citées, et celles que nous pourrions y joindre, ne laissent aucun doute sur la voie de contagion par les plaies. Il n'en est pas de même des membranes muqueuses; car si quelques faits tendent à faire admettre cette voie de communication, on peut leur opposer la pratique des *Psylles* en Afrique, et des *Marses* en Italie, qui, pour enlever le virus lyssique par la succion, appliquent hardiment leur bouche sur la plaie, immédiatement après la morsure de l'animal enragé Quant à la peau, la conduite de *Bosquillon*, de *Sauvages*, de *Haguenot*, des *frères hospitaliers*, etc., près des enragés, et surtout la hardiesse avec laquelle plusieurs personnes plongèrent impunément les mains dans la bave d'animaux enragés, établissent d'une manière positive que la peau est, dans l'état sain, une enveloppe imperméable au virus lyssique.

Précis sur la rage des animaux.

La rage naît spontanément dans les animaux des genres *canis* et *felis*, qui la transmettent aux autres individus de leurs espèces, aux autres quadrupèdes, à l'homme, et même à quelques oiseaux de nos basses-cours, d'après les inoculations expérimentées par M. *Zinke-Jena;* mais il n'est point prouvé par des faits, pour la plupart des auteurs, quoique *Cœlius Aurélianus*, *Avicenne*, *Fernel*, *Valeriola*, soient d'opinion contraire, qu'elle se développe quel-

quefois dans nos climats sans morsures antécédentes, chez d'autres espèces que celles du chien, du loup, du renard, du chat, ni que les animaux de ces autres espèces la propagent jamais.

Il résulte des expériences faites par M. *Huzard*, et de celles faites depuis à l'École vétérinaire d'*Alfort*, que les quadrupèdes herbivores ne peuvent la transmettre. M. le professeur *Dupuy* n'a jamais pu la communiquer à des vaches et à des moutons, en frottant une plaie qu'il leur avait faite avec une éponge que des animaux enragés, mais de la même espèce, venaient de mordre; tandis que la rage était la suite d'inoculations semblables, quand il faisait mordre l'éponge à des chiens enragés. En outre, M. *Dupuy* a vu, dans beaucoup de troupeaux, des moutons attaqués de la rage, et jamais celle-ci n'a été communiquée à d'autres, malgré les morsures que ces derniers recevaient quelquefois dans les parties dépouillées de laine, et que la peau se trouvât plus ou moins écorchée. (*Voyez* Dict. des sc. méd., t. XLVII, p. 46.) Quoique ces expériences paraissent décisives, il est néanmoins à désirer qu'on les réitère encore.

Lorsqu'on analyse avec soin les faits rapportés par les auteurs, on reste dans une grande indécision; et l'on est bien tenté de croire que les précautions que l'on prend partout avec les personnes attaquées de la rage pour n'en être pas mordu, ne sont pas justifiées. En effet, on a essayé inutilement d'inoculer la rage à plusieurs espèces d'animaux avec la salive d'hommes qui moururent de la maladie. Ces expériences ont été particulièrement répétées en *Angleterre* et à l'hôpital de la *Cité* de *Londres*, et elles n'ont pas été suivies de contagion.

En *France*, *Bosquillon* nous apprend que *Girard*, chirurgien en second de l'Hôtel-Dieu de Paris, a inoculé plusieurs chiens avec de la salive prise sur des hommes agités des mouvemens convulsifs de la rage, sans qu'aucun de ces chiens ait gagné la maladie; et que lui-même il a souvent porté le doigt à nu dans la bouche de ces malades pour s'assurer de l'état de la langue et de la gorge, et que jamais il ne lui en est rien arrivé de fâcheux. (Mémoire sur les causes de l'hy-

drophobie, vulgairement connue sous le nom de rage, etc., inséré parmi ceux de la Société médicale d'émulation, cinquième année.)

M. *Girard* de *Lyon* a insinué dans huit piqûres faites au côté interne des quatre membres d'un chien de la bave écumeuse prise avec une lancette, au moment où elle sortait de la bouche d'un malade. Le chien a été vu pendant six mois après cette inoculation ; il n'a pas été incommodé un seul instant. (Essai sur le tétanos rabien, page 29.)

M. *Paroisse* a encore, avec la salive d'un homme qui venait de mourir de la rage six semaines après avoir été mordu par un chien enragé, renouvelé la même tentative sur trois chiens qu'il garda pendant trois mois et demi, sans qu'ils manifestassent la moindre indisposition. Il les fit tuer au bout de ce temps, ayant été forcé de changer de résidence. (Biblioth. méd., tom. 43.)

Les expériences qui ont été communiquées par le docteur *Bezard* ne paraissent pas avoir eu d'autres résultats. Voici ce qu'il dit : « On prit d'une personne enragée des morceaux de chair imprégnés de salive, et on les donna à un chien ; on fit manger à un deuxième des glandes salivaires, et à un troisième des lambeaux d'une plaie ; on fit des incisions à trois autres de ces animaux, dans lesquelles on inocula les mêmes parties, avec la précaution de coudre les incisions : aucun des six chiens ne fut atteint de la rage. » (Extr. des Mém. et obs. lus à la Soc. médico-philanthropique, première année, 1807, page 17.)

A ces essais et à bien d'autres qui n'ont fourni que des résultats négatifs, nous n'en avons qu'un à opposer ; c'est celui de MM. *Magendie* et *Breschet* : « Le 19 mai 1813, à l'Hôtel-Dieu de Paris, MM. *Magendie* et *Breschet* prirent de la salive d'un homme attaqué de la rage, dont il mourut quelques minutes après, et, à l'aide d'un morceau de linge, ils la transportèrent à vingt pas du lit du malade, et en inoculèrent à deux chiens bien portans. L'un d'eux devint enragé le 27 juillet, et en mordit deux autres, dont un était en pleine rage le 27 août. (*Busnaut*, thèse. Paris, 1814, n° 4.) Cette observation est une

des mieux constatées ; outre les expérimentateurs, elle a eu encore pour témoins un grand nombre d'élèves en médecine.

A côté de ces faits, nous devons indiquer quelques histoires admises avec trop de crédulité, et répétées dans une foule d'ouvrages, comme des preuves que la rage peut se transmettre d'homme à homme. Telle est l'histoire de la mélancolie hydrophobique de *Thémison ;* celle de cette femme de chambre qui mourut de la rage pour avoir seulement regardé vomir sa maîtresse qui était enragée (*Mich. Ettmuller*, Prat. gén. de médecine, tom. II, page 652) ; celle si connue de ce paysan qui, se voyant près de mourir de la rage, obtint d'embrasser ses enfans pour la dernière fois, et leur communiqua sa maladie, dont ils périrent tous le septième jour ; celle de cette couturière qui eut la rage pour avoir porté à sa bouche le vêtement qu'elle s'occupait à coudre, lequel aurait servi à une personne morte de cette cruelle maladie, etc. Ces histoires, ainsi que celles que nous rapporterons ailleurs, ne prouvent qu'une chose : c'est que la terreur de la maladie a souvent déterminé chez plusieurs personnes des accès de délire, l'hydrophobie, en un mot, qu'on a pris pour des symptômes de la rage.

On voit donc que, quoique les faits qu'on a publiés sur la rage soient sans nombre, on ne sait pas encore véritablement si un homme qui en est attaqué peut quelquefois la transmettre à un autre homme, ni quels sont les animaux dont nous avons à la craindre, et par conséquent tous les animaux dont nous n'avons jamais à la redouter. Ne pourrait-on pas, pour décider tous les points de cette grande question, tenter d'inoculer d'homme à homme ou de certains animaux à l'homme, en se servant de condamnés à la peine *capitale*, ce qu'on appelle le virus de la rage? Il est bien entendu qu'on engagerait les coupables, sous condition de leur *grâce*, à se soumettre à de semblables essais, mais que jamais on ne les y forcerait.

On n'a pas encore pu démontrer en quoi consiste la disposition dans ces animaux, les chiens particulièrement, qui donne naissance à la rage, ni quelles sont les circonstances, les conditions par-

ticulières pour qu'il en soit ainsi. En supposant les dispositions, on ignore encore les causes qui peuvent les mettre en jeu pour produire la rage. Ce n'est pas qu'on n'en ait signalé plusieurs, en attribuant le développement de la maladie à un excès de chaleur ou de froid atmosphérique, aux climats brûlans, au manque de nourriture, aux alimens en putréfaction, à la soif prolongée, au défaut de sueur dans le chien, à la colère, etc. Mais aucune de ces causes ne supporte un examen approfondi ; car si on parcourt toutes les observations qui sont consignées dans le volume des Mémoires de la Société royale de Médecine, tout entier consacré à la rage, et dans les recherches de M. *Andry*, on trouve que le mois de janvier, le plus froid de l'année, et le mois d'août, le plus chaud, sont ceux qui offrent le moins d'exemples de cette maladie ; que c'est, au contraire, pendant les mois de mars et d'avril qu'il y a le plus de loups enragés ; et pendant ceux de mai et de septembre, que les chiens attaqués de cette maladie sont le plus nombreux.

On trouve dans les auteurs les plus anciens qui ont écrit sur la rage de fort bonnes choses sur la description de cette maladie chez les chiens ; et nous ne pourrions résister au plaisir de les citer de temps en temps, si M. *Chaussier* n'avait donné de cette même maladie une description au-dessus de tout éloge ; elle en est la peinture, si nous pouvons nous servir de cette expression. Aussi nous ne croyons pouvoir mieux faire que de rapporter ici le paragraphe tout entier qu'il lui a consacré.

« Dans les premiers temps de la maladie, l'animal paraît triste, abattu, tapi dans son coin ; il aime l'obscurité, la solitude ; il éprouve de temps en temps des soubresauts ; il n'aboie pas, mais il grogne souvent et sans cause apparente, surtout contre les étrangers ; il refuse également la boisson ; il connaît encore son maître et le flatte ; s'il marche, il est tremblant, il paraît endormi. Cet état dure ordinairement deux ou trois jours ; mais la maladie faisant toujours des progrès, l'animal quitte tout à coup la maison de son maître, il fuit de tous côtés ; mais sa démarche est incertaine, mal assurée ; tantôt

il va d'un pas lent, tantôt il court en furieux, se portant à droite, à gauche ; souvent il tombe ; le poil est hérissé ; l'œil hagard, fixe, brillant ; la tête est basse ; la gueule ouverte, pleine d'une bave écumeuse ; la langue est pendante, la queue serrée. Il n'aboie point ; ordinairement il fuit l'eau ; son aspect même semble l'irriter et augmenter ses maux ; de temps en temps il éprouve des accès de fureur qui reviennent par intervalle, mais d'une manière irrégulière ; alors il se jette indistinctement sur tout ce qu'il rencontre, même sur son maître. Après trente ou trente-six heures de cet état de fureur, l'animal meurt dans des convulsions, et son cadavre se pourrit en répandant une odeur infecte. Quelques observateurs dignes de foi assurent qu'à l'aspect d'un chien enragé, les autres chiens fuient en aboyant, et que s'ils se trouvent sur son passage et s'ils ne peuvent l'éviter, au lieu de chercher à se défendre, ils sont timides et semblent le caresser. » (*Enaux* et *Chaussier*, Méthod. curat., p. 16, § IV.)

Tel est à peu près l'assemblage de tous les symptômes que présentent les chiens attaqués de la rage ; mais on est loin de les observer constamment tous réunis : aussi il est prudent de ne pas négliger des plaies parce qu'elles auraient été faites par des animaux chez lesquels quelques-uns de ces signes, même essentiels, manqueraient. Ainsi, dans les campagnes, on est persuadé assez généralement que les animaux enragés ont tous horreur de l'eau ; et lorsqu'on y rapporte qu'un chien a commis quelques ravages, la question qu'on fait est pour savoir s'il buvait : répond-on par l'affirmative, toutes les frayeurs s'évanouissent, et on tombe dans une sécurité mortelle. Il est donc important de remarquer « que plus d'une fois on a vu des chiens, des loups dont la rage était bien constatée, boire abondamment après avoir mordu des personnes ; on les a vus traverser des rivières, se détourner même de leur route pour mordre des ouvriers occupés au milieu d'un ruisseau (*Enaux* et *Chaussier*). » De sorte qu'on peut donner, en général, le conseil à ceux qui ont été mordus par un animal fugitif et inconnu, sans qu'il ait été provoqué, et surtout s'il présentait quelques-uns des signes que nous venons d'énumérer dans

la description de la rage, d'avoir recours au traitement préservatif que nous indiquerons plus tard.

La rage se présente à peu près avec le même appareil de symptômes chez tous les animaux; cependant, comme les loups et les renards ne sont pas soumis à notre observation, et que la faim, aussi bien que la rage, les fait sortir du bois, il est bon de remarquer, en passant, que le renard n'attaque l'homme que pour se défendre, et que si c'est la faim qui le pousse à se jeter sur les animaux, il le fait en cachette, et se retire aussitôt qu'il est rassasié; il ne fait ni l'un ni l'autre lorsqu'il est enragé. Il en est de même des loups : ils attaquent les animaux de préférence à l'homme, lorsqu'ils ont faim, et l'homme, au contraire, de préférence aux animaux, lorsqu'ils sont enragés. Chez tous les quadrupèdes enragés, on remarque des symptômes analogues; mais il y a des différences qu'on est loin, même pour les animaux domestiques, d'avoir suffisamment établies; elles paraissent tenir au caractère naturel et aux habitudes de chaque animal. Ainsi, si l'on observe chez tous, du moins en général, l'horreur des liquides, le trouble de la sensibilité, l'augmentation extrême de celle des sens, l'expression d'une forte douleur au moindre contact, le regard farouche, les yeux brillans et injectés, la bouche écumeuse, une grande et presque continuelle agitation, des accès convulsifs et même quelquefois de fureur, la faiblesse des lombes et des membres postérieurs, etc.; on voit la peau de ceux qui ont un pannicule charnu, fort et étendu, frémir, être agitée, secouée par des mouvemens violens et répétés; les vaches, qui mugissent alors d'une manière particulière et mordent leur litière, cherchent à frapper avec les cornes; les moutons, qui sautent souvent les uns sur les autres, comme dans le temps du rut, frappent avec la tête comme quand ils se battent; le cheval secoue la tête et l'encolure, comme s'il voulait se débarrasser de son licol.

Il ne suffit pas d'avoir des signes à l'aide desquels on reconnaisse qu'un animal vivant est enragé; car un animal ayant commis quelques ravages, on a pu le tuer sans faire attention aux signes qu'il

présentait ; et alors si on ne possède aucun moyen de constater quel était son état avant la mort, on conçoit dans quelle inquiétude seront les personnes mordues. On a conseillé diverses expériences pour les rassurer. On ne compte plus sur celle qu'*Ambroise Paré* a proposée dans le liv. XXI, chap. XVII de ses œuvres : on a plus de confiance dans celle que *J.-L. Petit* conseille (Hist. de l'Acad. des sc., 1723) : elle consiste « à frotter la gueule, les dents et les gencives du chien mort avec un morceau de viande cuite, et de le présenter à un chien sain ; s'il la refuse en criant et en hurlant, l'animal mort était attaqué de la rage, pourvu cependant qu'il n'y eût point de sang à la gueule ; si la viande a été bien reçue et mangée, l'animal n'était point enragé. » Ce moyen assez rationnel doit toujours être employé, ne fût-ce que pour rassurer ceux qui ont été mordus ; mais s'il restait le moindre doute, sans rien communiquer au malade, on devrait recourir de suite au traitement préservatif.

Gruner a proposé un moyen qui serait, sans contredit, le meilleur, si, en s'en servant, on ne perdait un temps précieux. Il consiste à frotter une plaie faite à un animal sain avec un bâton ou autre chose, imprégné de la bave de l'animal mort, et, pour plus de sûreté, à recouvrir la plaie d'un tampon de charpie imbibé de la même bave, qu'on assujettit convenablement ; et, à moins que le chien sur lequel on fait l'expérience ne ressemble à celui qu'on fit mordre au moins trente fois à des époques différentes, et chaque fois par de nouveaux chiens, à l'École vétérinaire d'*Alfort*, sans qu'il pût contracter la rage, il deviendra enragé. Mais, comme je l'ai dit, ce moyen demande trop de temps ; et si les animaux, tels que les bœufs, avaient été mordus, la rage se serait déclarée chez eux avant qu'aucun symptôme eût fait soupçonner sur le sujet de l'expérience que le chien tué était enragé.

Avant de terminer ce que nous avions à dire de relatif aux animaux, nous allons indiquer sommairement les précautions que doivent prendre ceux qui ont des chiens, et comment on doit se comporter avec les animaux qui, égarés ou enragés, parcourent les campagnes.

Toutes les maladies que les chiens sont susceptibles d'éprouver ne sont heureusement pas la rage ; et, de sept espèces de cette maladie que *Dufouilloux* admet, et qu'il désigne sous les noms de rages *mue*, *tombante*, *endormie*, *efflanquée*, *rhumatique*, *courante*, *chaude*, quoique deux seulement soient très-dangereuses, il est toujours prudent de surveiller le chien dès qu'on s'aperçoit qu'il devient malade, qu'il est languissant et triste : s'il refuse les alimens, s'il grogne sans cesse et contre son habitude à l'approche des étrangers, il ne faut pas hésiter à l'enfermer, et, pour juger de la nature de son mal, on lui présentera de temps en temps de l'eau ; s'il la refuse, s'il ne la voit qu'avec horreur, s'il entre en fureur à son aspect, on doit redoubler d'attention, n'en approcher qu'avec précaution, éloigner de lui toute espèce d'animaux ; et pour peu qu'à ce signe il s'en joigne quelques autres de la rage, il faut le tuer, surtout s'il n'a mordu personne ; car, dans le cas opposé, on devrait le conserver pour s'assurer de plus en plus de la nature de sa maladie, et appliquer en conséquence le traitement convenable aux personnes mordues.

Mais si le chien, échappé de la maison de son maître, fuit sans suivre de route fixe ; s'il attaque en furieux tout ce qu'il rencontre, si les autres chiens l'évitent et fuient en aboyant, plus de doute, il est enragé. Alors des hommes courageux et prudens, munis d'armes convenables, doivent le poursuivre, et tâcher de le prendre en vie ; car s'il est enragé il mourra bientôt dans des convulsions, et les personnes qu'il aura mordues sauront à quoi s'en tenir, ou pour elles ou pour leurs bestiaux, si ceux-ci avaient aussi été mordus. Si on ne peut parvenir à l'arrêter, et qu'on l'ait tué pour prévenir de nouveaux ravages, il faut faire les expériences que nous avons indiquées, s'informer avec soin de tous les signes qu'il a présentés, et, en un mot, de toutes les circonstances propres à éclairer sur la nature de la maladie, et agir en conséquence.

On ne doit pas négliger d'enterrer le cadavre de l'enragé profondément, et sans délai, pour empêcher que d'autres animaux ne viennent le manger et contracter aussi cette affreuse maladie ; et ceux qui

auront manié le cadavre ou se trouveront souillés de son sang, ou de quelque chose qui y ait touché, se garderont de porter ces souillures à la figure avant de les avoir bien lavées avec de l'eau et du vinaigre, ou de la liqueur de *Labarraque*. On aura l'attention aussi de nettoyer l'endroit où l'animal enragé a été renfermé; on le balaiera et on le lavera avec soin; si cet endroit était un cabinet, outre ces soins, on blanchira les murs à la chaux, après les avoir lavés avec le chlorure d'oxyde de sodium; on brûlera la paille et tout ce qui sera infecté de sa salive, de son sang; et si c'est quelque vêtement, on le lavera avec un soin scrupuleux, après l'avoir laissé pendant quelque temps en contact avec la liqueur de *Labarraque*.

Enfin, si on soupçonnait qu'un animal, n'importe l'espèce, mais un chien particulièrement, se fût exposé à la contagion, lors même qu'il n'en porterait aucune marque, on devrait l'enfermer jusqu'à ce qu'on se soit assuré qu'il n'y a rien à craindre, et ne pas sacrifier sans pitié et sous un léger prétexte le fidèle compagnon de l'homme, le gardien incorruptible de ses foyers et de ses troupeaux, et souvent le seul et dernier ami qui lui reste dans ses malheurs. A l'école *vétérinaire d'Alfort*, ceux de ces animaux qui sont soupçonnés d'avoir été mordus sont tenus renfermés pendant cinquante jours au moins; mais il paraît que ces précautions doivent durer plus long-temps. Le docteur *Barbs-ley*, qui admet que la rage se montre généralement, chez les chiens, depuis un mois jusqu'à six semaines après la morsure, cite encore, d'après les meilleurs auteurs, des observations qui porteraient à croire que neuf jours et huit mois sont les deux extrêmes du temps d'incubation de cette maladie.

Description de la rage chez l'homme.

Une particularité digne d'être notée, c'est que la présence du virus lyssique dans une plaie n'empêche pas celle-ci de se cicatriser tout aussi bien qu'une autre de même nature, et dans laquelle le virus n'aurait point été déposé. Ce n'est qu'après avoir séjourné un temps

plus ou moins long dans la plaie, que le virus lyssique manifeste sa présence par le développement successif des symptômes affreux de la rage.

On distingue ordinairement *trois périodes* à cette maladie : la première se nomme *période d'incubation;* elle a reçu ce nom parce que pendant sa durée le virus lyssique semble être couvé pour acquérir les conditions nécessaires au développement de la maladie. Elle s'étend depuis l'inoculation jusqu'à l'apparition des premiers symptômes; sa durée n'a rien de fixe; elle serait bien longue dans certaines circonstances et bien courte dans d'autres, s'il fallait croire aveuglément toutes les observations répandues çà et là dans les auteurs. Mais nous pensons qu'on peut néanmoins avancer que c'est du trentième au cinquantième jour, à dater de l'accident, que la rage se déclare le plus ordinairement; car il est probable, comme le remarquent MM. *Rochoux, Troillet, Villermé,* etc., qu'on n'a eu affaire, dans le plus grand nombre de cas où l'invasion s'est fait long-temps attendre, qu'à des hydrophobies. D'un autre côté, il est à remarquer que pendant cette période une foule de causes peuvent venir hâter l'invasion de la maladie. On peut placer à leur tête la frayeur qu'inspire un mal affreux auquel on croit ne pouvoir échapper; l'idée toujours pesante d'une fin terrible; un coup sur les cicatrices; la colère, l'amour contrarié, la jalousie, toutes les passions et les affections vives de l'âme; les excès en tous genres, en un mot, toutes les causes de l'hydrophobie. Aucun symptôme ne s'observe pendant la durée de la période qui nous occupe. Le sujet mordu paraît jouir d'une santé parfaite, rien ne dénote encore la présence de l'hôte formidable que recèle la plaie. Seulement si la personne mordue connaît le danger qu'elle court, si elle en est effrayée, elle devient inquiète et mélancolique; son sommeil est troublé par des rêves sinistres, et qui roulent le plus souvent sur son accident. Mais tout ceci est dû à l'imagination; car, dans les cas où le danger est imaginaire, on observe les mêmes choses, tandis qu'elles manquent là où il est réel, mais ignoré.

Deuxième période. Le virus lyssique, après être resté un certain temps muet, si je puis parler ainsi, est absorbé, selon le plus grand nombre, et porté dans la circulation; et, selon M. *Leroux*, il acquiert pendant le temps d'incubation « le genre d'*acrimonie* qui lui est nécessaire pour agir sur la substance médullaire du nerf qu'il touche (Mém. cité). » Quoi qu'il en soit, voici les symptômes qui caractérisent la *deuxième période* de la maladie qui nous occupe, appelée *période d'invasion.* C'est vers la cicatrice qu'ils se montrent d'abord; celle-ci devient douloureuse; elle s'élève un peu et rougit; elle se gonfle inégalement, se ramollit, et s'ouvre quelquefois; les bords de l'ulcère qui lui succède se renversent, se boursoufflent, et la plaie laisse exsuder une sérosité rougeâtre. Lorsque la rage se déclare tandis que la plaie par laquelle elle a été communiquée est encore ouverte, celle-ci éprouve les mêmes changemens, et de plus il en découle du pus séreux et roussâtre. Ces symptômes locaux manquent quelquefois, et la rage se déclare sans être précédée d'aucun changement dans la cicatrice. Bientôt la douleur augmente; circonscrite d'abord sous celle-ci, elle s'étend, se propage le long du membre affecté, ou bien le malade éprouve seulement une chaleur, un frémissement qui, de la cicatrice, monte et se communique à tout le corps, ou semble se terminer plus particulièrement à la poitrine et à la gorge; en même temps, il est plongé dans une mélancolie profonde, dont il ne connaît pas la cause, et dont rien ne peut le distraire; il cherche le silence et l'obscurité, croit y trouver le repos qui n'existe plus pour lui; le sommeil même ne le lui procure plus; tandis qu'il s'y livre, des rêves affreux le tourmentent, et il se réveille en sursaut; le pouls alors est souvent petit et serré, quelquefois fréquent; les membres ne peuvent plus le supporter; l'appétit se perd; il a des nausées, des vomissemens, et souvent de la constipation. Cet état, qui constitue la deuxième période, dure communément de quatre à cinq jours. *Sauvages,* dans sa Dissertation sur la rage (p. 26, § 22), rapporte l'histoire d'un nommé Reiau, qui l'éprouva pendant quinze jours. D'autres fois la rage passe si promptement à la troi-

sième période, qu'on s'aperçoit à peine de celle que nous venons de décrire.

Troisième période. Tous les symptômes précédens augmentent tout à coup : le pouls devient fréquent ; le malade ressent une chaleur brûlante qui a principalement son siége dans la partie mordue, et un resserrement douloureux à la gorge et la poitrine ; la respiration devient difficile et entrecoupée de sanglots involontaires et de soupirs profonds ; une soif ardente se déclare : mais, supplice cent fois plus terrible que celui que la fable fait endurer à *Tantale*, non-seulement les malades sont comme lui entourés d'eau et ne peuvent se désaltérer, mais encore ce liquide leur inspire une horreur invincible ; ils frissonnent, éprouvent des mouvemens convulsifs, deviennent furieux à son aspect, et même, lorsqu'on leur parle simplement de boire, on voit se peindre sur leurs visages l'effroi ou la fureur. *Celse* a bien peint cet état, en disant : *Miserrimum genus morbi, in quo simul æger et siti et aquæ metu cruciatur.* La vue des corps brillans, tels qu'une glace, une lame de métal polie, celle d'un couteau, produit les mêmes effets que l'eau, et les fait tomber dans les plus affreuses convulsions. Quelquefois, cependant, cette horreur de l'eau n'existe pas, ou bien les malades chez lesquels on l'aurait d'abord remarquée, ayant été forcés de boire, continuèrent ensuite à la voir avec indifférence, ce qui ne les a pas empêchés de mourir. Les choses les plus légères renouvellent et entretiennent les convulsions des enragés ; le moindre vent, le plus léger mouvement dans l'atmosphère qui les entoure, l'haleine même des personnes qui les approchent, le bruit des liquides, les sons aigus, quoique faibles, l'éclat de la lumière, suffisent pour produire ces effets.

La voix partage le spasme général ; elle devient rauque, se perd quelquefois ; la figure paraît enflammée ; l'œil est hagard, fixe, brillant, étincelant même ; la bouche est inondée d'une salive gluante et écumeuse, que les malades jettent sur ceux qui les entourent ; ils cherchent quelquefois à mordre : « Si vous ne m'attachez, disait le

paysan dont nous avons rapporté l'histoire plus haut, je vous mordrai tous, car je mordrais bien un régiment d'hommes.» D'autres conservent leur jugement, sont doux et paisibles ; plongés dans une mélancolie profonde, ils déplorent leur malheur, préviennent ceux qui les entourent de l'arrivée de leurs accès, les prient avec affection de s'éloigner, semblent se défier d'eux, et désirent être attachés. Quelques-uns ne sont jamais furieux, et meurent sans éprouver de convulsions. Aux convulsions chez les autres succède la faiblesse ; le pouls faiblit et devient inégal ; une sueur froide se répand par tout le corps, et bientôt elle est suivie de la mort.

Diagnostic. Dans la *première période*, on ne peut établir son diagnostic qu'autant qu'on connaît l'état de l'animal qui a fait la blessure. Dans la *deuxième période*, il repose sur les symptômes locaux que présente le malade et sur l'état de l'animal. Dans la *troisième*, il est caractérisé par l'horreur de l'eau et des corps brillans, par l'impossibilité d'avaler, les convulsions et l'envie de mordre.

Prognostic. Il varie selon le lieu de la morsure, suivant le nombre, la grandeur et la profondeur des plaies ; suivant que l'animal était plus ou moins furieux lors de l'accident ; suivant le degré auquel la maladie est parvenue ; le voisinage d'une artère, d'un gros tronc nerveux, d'une membrane synoviale, d'un organe essentiel, empêchant de cautériser d'une manière convenable, ajoute à la gravité de la blessure. Les morsures faites sur des parties découvertes sont plus dangereuses que celles faites à travers des vêtemens épais. Le même animal mordant coup sur coup plusieurs personnes, la première a plus à craindre que la seconde, la seconde que la troisième, ainsi de suite. On devra d'autant plus craindre le développement de la rage que la personne sera plus faible, plus timide, et douée de moins de force de caractère ; que les remèdes auront été employés moins promptement et d'une manière moins convenable. Dans aucun cas le prognos-

tic n'est favorable : abandonnée à elle-même, cette maladie est toujours mortelle.

Nécroscopie. L'anatomie pathologique ne nous a encore rien appris de bien important sur le véritable siége de cette terrible affection; tantôt c'est dans les enveloppes du cerveau et de son prolongement rachidien que l'on a trouvé des traces d'inflammation; tantôt c'est dans le pharynx et le tube digestif que se sont montrés de pareils désordres. Néanmoins, quoique les auteurs ne soient pas d'accord sur ce point de doctrine, il paraît que c'est dans les voies aériennes que les lésions se montrent le plus communément. *Van-Swiéten, Boerhaave, Morgagni,* et plusieurs autres médecins non moins recommandables, en citent des exemples. M. *Trouillet* a trouvé, sur six personnes mortes dernièrement de la rage, les poumons dans un état d'engorgement sanguin voisin de l'inflammation, ainsi que les voies aériennes; les bronches gorgées de mucosités écumeuses, et les glandes salivaires dans un état sain. Cet engorgement des poumons paraît être consécutif à une altération du sang, qui a été bien reconnue par plusieurs auteurs.

Traitement. Si quelqu'un prenait à tâche de rassembler tout ce qui a été dit sur le traitement de la rage, depuis *Asclépiade* jusqu'à nous, je crois qu'il en composerait plusieurs volumes. Notre intention n'est point de faire une compilation, mais de dire ce qui est avoué le meilleur par le plus grand nombre, et le plus succinctement possible.

On divise le traitement de la rage en *prophylactique* ou *préservatif*, et en *curatif*. Ce dernier serait mieux nommé *palliatif;* nous n'en ferons pas mention, parce qu'il n'entre pas dans le but que nous nous sommes proposé d'atteindre. Nous remarquerons seulement que tous les moyens proposés jusqu'à ce jour contre la rage ont été sans efficacité chaque fois qu'elle était bien déclarée.

Traitement prophylactique. On a pour but, dans ce traitement, d'enlever ou de détruire le virus lyssique qui a été introduit dans les tissus, avant qu'il ait porté son action sur l'économie. On possède deux moyens pour y parvenir : l'extirpation et la cautérisation ; mais outre que la première est très-douloureuse, qu'il en résulte une mutilation désagréable, il est encore des cas où la structure des parties et leur importance s'opposent à ce qu'on puisse y avoir recours. Dans presque tous les cas, elle peut être facilement remplacée par la cautérisation, qui est aussi efficace, moins douloureuse, et qui souvent n'exige pas les connaissances anatomiques indispensables à celui qui pratique l'extirpation.

On peut cautériser de deux manières : 1° avec le *cautère actuel*; 2° avec le *cautère potentiel.* Le premier est à la disposition de tout le monde ; mais il a l'inconvénient d'effrayer beaucoup les malades ; cependant, si on avait affaire à un intrépide, ou bien qu'on fût dépourvu de ce qui est nécessaire pour employer le second, on ferait chauffer à blanc un fer d'une forme appropriée à celle de la plaie, et après avoir essuyé celle-ci, et pris les précautions que nous allons indiquer, on l'appliquerait sur la plaie et on l'y maintiendrait quelques secondes ; du reste, on se comporterait comme nous allons le dire.

Les *cautères potentiels*, c'est-à-dire, la potasse à la chaux, le nitrate d'argent, le nitrate acide liquide de mercure, l'ammoniaque liquide, les acides minéraux concentrés, le deuto-chlorure d'antimoine, etc., sont aussi efficaces que le précédent; en outre, ils effraient moins les malades et pénètrent mieux dans les sinuosités de la plaie. Le *beurre d'antimoine liquide* est celle de ces substances caustiques que l'on préfère généralement dans les cas de morsures venimeuses. Voici comment on doit l'employer : je suppose qu'une personne mordue vienne réclamer des soins ; on commence par lui faire laver la partie blessée avec l'un des liquides suivans : *liqueur de Labarraque*, lessive des savonniers affaiblie, eau mêlée de vinaigre ou de jus de citron, ou enfin eau salée. Quel que soit celui de ces liquides qu'on em-

ploie, il doit être chaud : l'eau simple ne doit jamais être employée, car elle passera sur les points de la peau dénudés d'épiderme, et non apparens, sans que le malade éprouve ce sentiment de cuisson, de picotement, qui sert de guide au chirurgien qui doit porter le caustique sur tous ces endroits, s'il veut garantir sûrement son malade de la rage. C'est pour avoir négligé ces précautions que plusieurs personnes n'ont pas réussi en employant le traitement préservatif dont nous nous occupons. Si la plaie était légère et superficielle, on peut, comme nous l'avons dit, se servir du cautère actuel ; et on s'y prendrait comme nous l'avons indiqué. Si elle est profonde, on la sondera d'abord avec un stylet mousse, et lorsqu'on aura reconnu sa direction, on débridera dans ce sens, de manière à mettre bien à découvert le fond de la plaie. Si l'instrument vulnérant, au lieu de faire une plaie longitudinale ou oblique, est entré perpendiculairement dans les tissus, on débridera en croix ou en étoile; on ne doit jamais craindre de débrider trop ; seulement on doit avoir l'attention d'éviter les nerfs et les vaisseaux un peu considérables, et de mener les incisions que le débridement nécessite dans la direction des parties sous-jacentes qu'on a intérêt de ménager. Cela fait, on peut mettre en usage le précepte de *Celse*, c'est-à-dire appliquer une ventouse sur la partie blessée, si sa conformation le permet. Si on croit pouvoir s'en dispenser, on fait bien saigner la plaie, sans craindre de trop l'irriter par des frottemens trop multipliés. Si le saignement s'arrête, on peut de suite appliquer le caustique ; dans le cas contraire, on remplit la plaie de charpie, qu'on assujettit au moyen de compresses et de tours de bande suffisans, et on ne procède à l'application du caustique que quand l'effusion de sang est arrêtée; alors on ôte l'appareil, on essuie la plaie, et on applique le caustique de la manière suivante : on trempe dans le caustique un pinceau de grosseur proportionnée à la grandeur de la plaie, et fait avec une bandelette de linge effilé, roulée sur l'extrémité d'un petit morceau de bois, et retenue par un fil tourné autour, et on le porte, après l'avoir laissé égoutter, sur la plaie. On étend exactement le caustique sur toute la

surface, avec l'attention d'en dépasser les bords en tous sens, au moins d'une demi-ligne, et d'en mettre une plus grande quantité sur ces mêmes bords et sur le trajet qu'a labouré la dent. Si on juge qu'une cautérisation de deux lignes ou environ d'épaisseur suffit, on remplira la plaie de charpie sèche ; si on veut obtenir une escharre plus épaisse, on imbibera un bourdonnet de charpie de caustique, on en bourrera la plaie, et on l'entourera d'autres bourdonnets de charpie sèche ; pour donner plus de fixité à l'appareil, on le couvrira d'un emplâtre de sparadrap ou d'un autre agglutinatif, et on assujettira le tout avec des compresses et des bandes. Au lever du premier appareil, qui peut avoir lieu cinq ou six heures après, si on aperçoit que quelques points de la plaie ont échappé au caustique, ou bien que l'escharre obtenue est trop mince, on ne doit pas hésiter à faire une nouvelle application ; car « un seul point négligé, une seule fibre encore imprégnée du venin, suffit pour occasioner la rage. » (*Énaux* et *Chaussier*, ouv. cit., p. 43.)

Si les bords d'une plaie sont meurtris, décollés, il faut les enlever avant d'appliquer le caustique ; de même, si la plaie est à lambeau, et que celui-ci soit mince et meurtri, il faut l'enlever. Si la présence d'une artère un peu considérable dans le fond de la plaie empêchait qu'on ne cautérisât, autant que la chose serait nécessaire, on recouvrirait ce vaisseau de charpie imbibée d'eau froide, et, après avoir brûlé autant que possible, on maintiendrait la plaie ouverte pendant quarante ou cinquante jours au moins, et pendant tout ce temps, on exciterait et on entretiendrait une abondante suppuration. Quoiqu'on ait bon nombre d'exemples dans lesquels la cautérisation seule a suffi pour prévenir le développement de la rage, cependant, par précaution, il faut couvrir l'escharre d'un emplâtre vésicatoire, assez large pour la dépasser en tous sens ; on le laisse jusqu'à ce qu'il ait produit des vésicules, qu'on enlève en même temps que l'emplâtre ; on recouvre le derme mis à nu avec un morceau de linge sur lequel on a étendu une substance adoucissante, telle que du cérat, du beurre frais. Lorsque l'escharre est tombée, on met dans la plaie un corps étranger

pour la maintenir ouverte : un ou plusieurs pois, selon la grandeur ; on l'entretient ainsi quarante jours. C'est ainsi que l'on doit se conduire dans tous les cas de morsure d'animaux enragés, excepté ceux où l'inflammation et le gonflement sont tellement considérables, qu'il est évident que les adoucissans et les émolliens sont d'abord ce qu'il y a de meilleur à appliquer.

Si la blessure avait lieu à la figure, et c'est là qu'elles sont le plus souvent faites (il semble que l'éclat des yeux irrite l'animal enragé, qui s'élance avec fureur vers ces parties; et s'il est de grande taille, si c'est un loup, par exemple, il se dresse avec force contre l'homme qu'il rencontre, et cherche à lui mordre la tête et à le terrasser), on doit, sans égard pour la difformité, cautériser là comme ailleurs. Si la lèvre ou la paupière est fendue, on doit rafraîchir les bords de la solution de continuité, et cautériser hardiment. Si la bave avait été déposée sur les lèvres, qu'elles fussent entamées, on devrait promener le caustique dessus, et déterminer une escharre épaisse au moins d'une ligne. Si la bave avait pénétré dans la bouche, ou que la blessure existât dans cette cavité, on commencerait par faire mâcher un peu de *pyrèthre* ou de *poivre* au blessé, pour exciter une abondante salivation, qu'on lui fera rejeter; ensuite on appliquera sur la blessure un fer rougi à blanc; le cautère actuel convient mieux ici que le potentiel, qui a l'inconvénient d'être délayé par les sucs salivaires, et qui par là porte son action loin de l'endroit où on voulait qu'il agît. Si l'œil lui-même était atteint, on devrait le toucher avec le nitrate d'argent fondu, avec la précaution de le laver immédiatement après avec un mucilage émollient, et de répéter de temps en temps cette lotion. Enfin, si les os avaient été dénudés, on devrait les ruginer, et les traiter ensuite comme les parties molles. Si l'irritation qu'exciterait ce traitement donnait lieu à un érysipèle, on laisserait les irritans, pour n'avoir égard qu'à l'érysipèle, qu'on traiterait comme si on n'avait que lui en vue. Il en serait de même des autres complications assez graves pour compromettre les jours du malade.

Si on avait à traiter un individu dont la blessure fût déjà fermée,

avant de procéder au traitement on devrait s'informer de l'espèce d'animal qui a fait la blessure, de sa force, de son âge, de la manière dont la morsure a été faite, de la direction de celle-ci, et de tout ce qui peut éclairer sur les moyens de prévenir plus sûrement le développement de la rage. On incisera les cicatrices dans la direction qu'avait la blessure, et plutôt trop profondément que pas assez, et on se conduira, pour le reste, comme dans le cas d'une blessure récente, en insistant particulièrement sur l'obtention d'une abondante suppuration qu'on entretiendra long-temps. On pourrait, si la plaie paraissait avoir été superficielle, se dispenser d'en inciser les cicatrices, et recourir immédiatement au traitement que nous avons indiqué.

Sans attacher autant d'importance aux lysses que MM. *Salvatori* et *Marochetti*, nous pensons qu'on doit examiner la bouche du malade tous les jours pendant six semaines, et inciser ces vésicules et même les cautériser à mesure qu'elles se montrent.

Les seuls remèdes internes sont un vomitif, dans les cas où l'infection ayant eu lieu par la bouche, on soupçonne que le malade a avalé de la salive mêlée à la bave virulente ; c'est par là que dans ces cas on doit commencer : dans tous les autres, quelques gouttes d'alcali volatil dans une infusion de tilleul ou de coquelicot suffisent ; on en prend matin et soir, à la dose de six à dix gouttes. On prescrira un régime adoucissant ; on conseillera les distractions de tous genres, et on maintiendra autant que possible le moral libre.

Si on n'était appelé qu'au moment où les symptômes locaux commencent à paraître, sans désespérer tout à fait du salut du malade, on lui administrerait d'abord le traitement local que nous venons de décrire, et on aiderait son action, en donnant au malade des narcotiques et des antispasmodiques énergiques et à forte dose.

Si la rage est entièrement déclarée, on redouble d'efforts, on multiplie les moyens, sans toutefois mettre en usage le traitement local ; et alors si on ne réussit pas, on a du moins la satisfaction d'avoir rempli son devoir.

Nous avons négligé, dans le cours de ce traitement, de parler d'une

foule de spécifiques vantés tour à tour à outrance, et tombés tous de même en discrédit, parce que cela aurait grossi notre travail sans utilité. Nous devons cependant dire avant de terminer, que M. *Magendie* a injecté de l'eau dans les veines à deux malades, et qu'il est parvenu à calmer d'une manière rapide les symptômes de l'accès. Le même résultat a aussi été obtenu en *Angleterre* (Arch. gén.); mais cette surprenante amélioration, de même que celle que l'on obtient quelquefois par la saignée portée jusqu'à la défaillance, a toujours été de courte durée; et, malgré l'espoir qu'elle était bien faite pour inspirer, les malades n'en ont pas moins succombé peu de temps après l'avoir présentée.

M. *Buisson*, dans une communication faite à l'Académie des sciences, le 23 septembre 1833, dit avoir traité par les bains de vapeur plus de quatre-vingts personnes mordues, chez quatre desquelles la rage était déclarée, et que toutes ont été guéries, à l'exception d'un enfant de sept ans, qui mourut dans le bain même.

Son traitement consiste à prendre un certain nombre de bains de vapeur dits à la russe, et à se faire suer toutes les nuits violemment, en s'enveloppant d'une couverture de laine, et se couvrant d'un lit de plumes. On favorise la transpiration en buvant en abondance une décoction chaude de salsepareille.

L'efficacité de ces moyens n'étant pas encore bien démontrée, on devra toujours cautériser avant d'y avoir recours.

FIN.

HIPPOCRATIS APHORISMI.

I.

A dolore vehementi partium circa ventrem, extremarum frigus, malum. *Sect* 7, *aph.* 25.

II.

Ubi somnus delirium sedat, bonum. *Sect.* 2, *aph.* 2.

III.

Lassitudines sponte obortæ morbos denuntiant. *Sect.* 2, *aph.* 5.

IV.

In morbis acutis, extremarum partium frigus, malum. *Sect.* 7, *aph.* 1.

V.

A plagâ in caput, stupor, aut delirium, malum. *Sect.* 7, *aph.* 14.

VI.

A vigiliâ convulsio, aut delirium, malum. *Sect.* 7, *aph.* 18.